

Les conducteurs bénévoles

► LA COLOMBE

Jocelyne GOSSET

321 rue de la Carrière Tél. 06 63 15 19 45

► MONTABOT

Anne-Marie DUBOIS

La Rondellière Tél. 06 63 84 36 50

Joël POISSON

La Hullerie Tél. 06 80 84 44 80

► PERCY-EN-NORMANDIE

Percy

Brigitte et Denis DESDEVISES

Le Hamel au doyen Tél. 06 77 59 26 10

Annick LEBEHOT

La Roulerie Tél. 06 33 98 90 30

Annick VIVIEN

La Quesnellière Tél. 02 33 61 26 10

► Présidente de l'association
et coordonnatrice :
Brigitte DESDEVISES
Le Hamel au doyen – 50410 Percy
Tél. 06 77 59 26 10

► Solidarité transport, un partenariat
entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter
la coordination départementale
Solidarité transport

Tél. 06 68 14 95 59

solidarite-transport.manche@famillesrurales.org



vous accompagner

Solidarité transport

■ Percy-en-Normandie
et communes alentour



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 02/2019

Mise à jour – 21/12/2021

MSA Côtes Normandes
37 rue de Mallot
14000 Caen cotesnormandes.msa.fr



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Percy proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

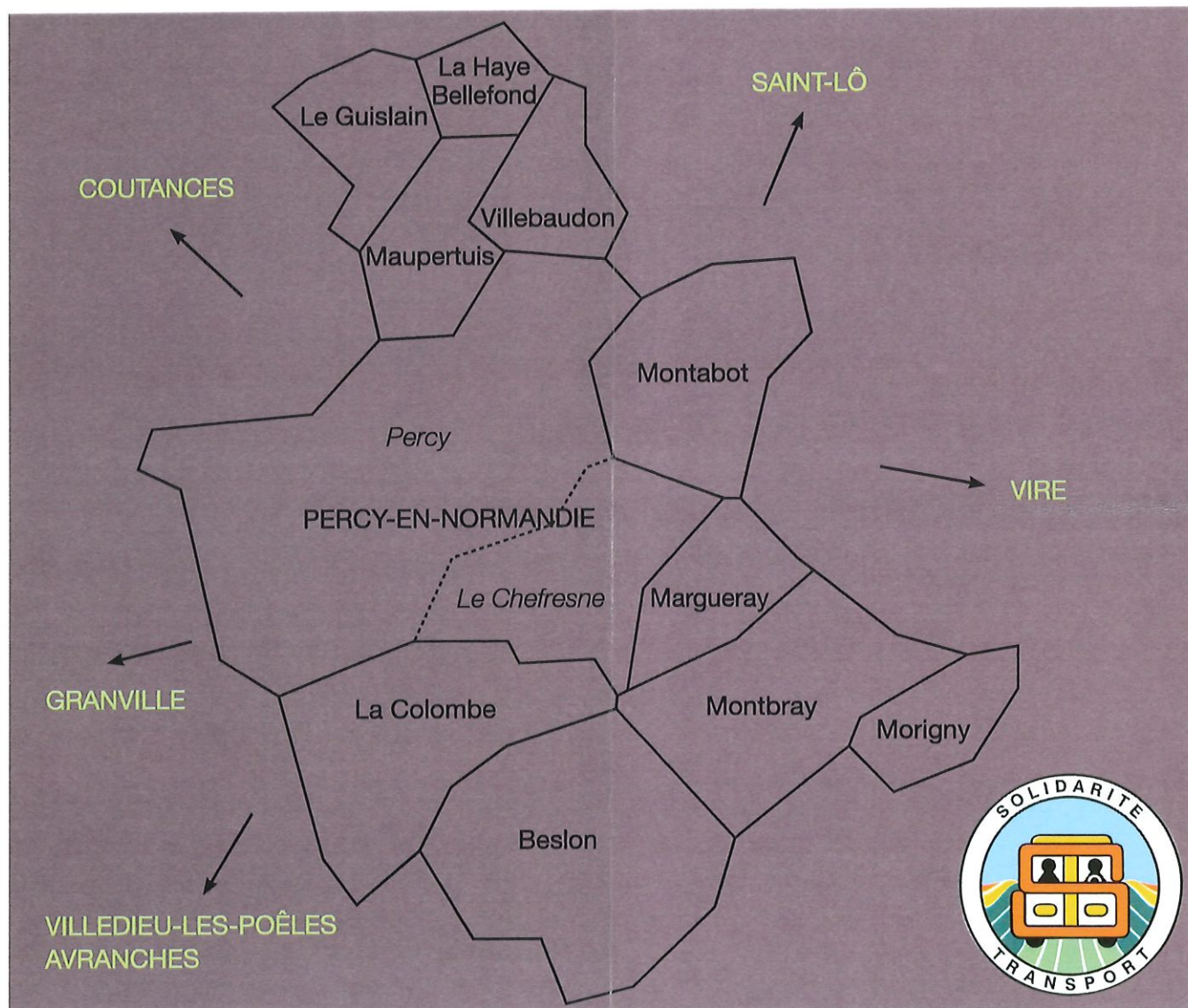
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui
48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Saint-Lô
- Villedieu-les-Poêles
- Avranches
- Torgny-sur-Vire
- Vire